NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11966
5 février 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA SUEDE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu du représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 30 janvier 1976 l'informant que M. Gören Berg a été nommé représentant suppléant de la Suède au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette note verbale constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

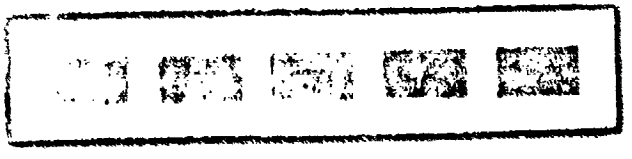

76-02978